

Zeitschrift: Schweizer Erziehungs-Rundschau : Organ für das öffentliche und private Bildungswesen der Schweiz = Revue suisse d'éducation : organe de l'enseignement et de l'éducation publics et privés en Suisse

Herausgeber: Verband Schweizerischer Privatschulen

Band: 43 (1970-1971)

Heft: 4

Artikel: Rapport Unesco: Suisse

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-851782>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rapport Unesco: Suisse

Bureau international d'éducation, Genève

La Suisse n'a pas de Ministère fédéral de l'éducation; l'enseignement est placé sous la responsabilité des 25 cantons et demi-cantons, dont l'administration et les structures scolaires sont réglées différemment. La Confédération a cependant fondé une haute école, l'Ecole polytechnique fédérale. Elle est également responsable de la formation professionnelle (Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail). De plus, elle a édicté une ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité et verse des subsides aux cantons pour les aider à mener à bien les tâches qui leur incombent dans le domaine de l'éducation.

Administration scolaire

Politique scolaire

Le fédéralisme coopératif fait son chemin. Mais il était important d'éviter que le régionalisme n'aboutisse à des blocs qui seraient plus difficiles encore à coordonner que les vingt-cinq cantons et demi-cantons. Aussi la Conférence suisse des chefs des Départements cantonaux de l'instruction publique a-t-elle créé deux commissions qui ont pour tâche de préparer la coordination scolaire à l'échelon suisse. La première, la Commission pour la coordination des systèmes scolaires cantonaux, a siégé à plusieurs reprises et a élaboré quelques premières directives de politique scolaire qui ont été acceptées par la Conférence suisse à l'unanimité. Ces directives sont les suivantes: commencer l'année scolaire dans toute la Suisse après les vacances d'été, fixer à 6 ans l'âge d'entrée à l'école primaire pour tous les cantons et décréter une durée de scolarité obligatoire de neuf années dans tout le pays. Une commission d'experts pédagogiques élaborera, sous la direction de cette commission, d'autres directives encore, en étudiant en même temps les différentes solutions et les moyens les plus adéquats. C'est à la Conférence plénière des chefs des Départements de l'instruction publique qu'il incombera ensuite de prendre des décisions.

De plus, une Commission pour les problèmes de l'enseignement secondaire (gymnases, écoles normales, écoles de commerce) a été constituée dans le but de promouvoir une plus grande harmonisation et un développement moderne. Cette commission s'est réunie pour la première fois au printemps 1967 et a fixé son plan de travail. Premier sujet à l'étude: la création d'un centre de perfectionnement du corps enseignant secondaire. Cette commission diffère de la première nommée en ce sens qu'elle groupe des chefs des Départements

de l'instruction publique et des représentants des conférences de directeurs et de professeurs d'écoles secondaires. Ainsi le dialogue direct est-il assuré pour le bien de l'école.

Il faut mentionner encore la contribution croissante de la Confédération en matière d'éducation et de politique scientifique. Ce fait est dû au dynamisme du Département fédéral de l'intérieur. La Confédération a non seulement augmenté sans cesse les ressources du Fonds national suisse pour la recherche scientifique, mais encore elle contribue financièrement à la politique de relèvement et de recrutement, en application de la nouvelle loi fédérale sur les bourses d'études. Elle vient de présenter d'autre part un avant-projet de loi qui devrait lui permettre de contribuer au développement des universités cantonales. La Confédération a d'ailleurs pris une initiative remarquable en consacrant un demi-milliard de francs à l'équipement de l'Ecole polytechnique fédérale.

Avec la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle qui est en instance d'application, et l'augmentation de l'aide de la Confédération aux écoles suisses à l'étranger, on peut affirmer que l'éducation devient de plus en plus une question de politique nationale.

C'est aussi dans ce cadre qu'il faudra placer les projets des cantons d'Argovie et de Lucerne, concernant la création de nouvelles universités. Les rapports de base ont été publiés dans le courant de l'année 1966–67. De son côté, le Conseil suisse de la science a publié un opuscule décrivant l'avenir des hautes écoles suisses.

Mesures administratives

Il n'est pas possible d'énumérer ici tous les règlements, lois, directives, etc., édictés dans le courant de cette année par les diverses autorités scolaires, cantonales ou communales. On se bornera à signaler quelques faits importants.

De nouvelles lois sur l'instruction publique sont en préparation dans les cantons de Schaffhouse, Zoug et Soleure. Des révisions partielles ont eu lieu à Lucerne et Bâle-Campagne.

La réforme de l'enseignement primaire et secondaire à Neuchâtel se réalise par étapes. Il en va de même du cycle d'orientation à Genève. Cette même institution est à l'étude dans le canton du Valais, tandis que le canton de Fribourg s'efforce de regrouper les trop petites écoles communales pour leur conférer plus d'efficacité.

A Zurich, en plus des multiples ordonnances et règlements, une nouvelle loi concernant les contributions financières du canton aux communes scolaires a été élaborée. La révision de la loi scolaire à Bâle-Ville comporte un changement important: on y envisage en effet l'introduction de la coéducation dans les écoles secondaires ainsi que la création de classes pré-gymnasiales.

Dans les cantons de Schwyz, Soleure et des Grisons, des lois ont été acceptées qui, stimulant la vie culturelle ou la formation complémentaire, prévoient la promotion de l'éducation des adultes par l'Etat, permettant à l'éducation permanente de prendre peu à peu sa place dans la politique scolaire.

Planification

La planification scolaire s'avère de plus en plus nécessaire; c'est ainsi qu'un développement de l'enseignement secondaire a été mis à l'étude ou en chantier dans les cantons de Zurich, Saint-Gall, Thurgovie, Argovie, Soleure, Schwyz et Lucerne. D'autre part, la municipalité de Lucerne va créer une commission de planification scolaire. Dans le canton de Saint-Gall, les communes scolaires ont fondé une association. Dans le canton de Vaud, deux organes de planification ont été institués: le Centre de rationalisation et d'organisation des constructions scolaires et le Conseil de la réforme et de la planification scolaires.

Financement et statistiques

Il ne fait aucun doute que la plupart des cantons et communes éprouvent des difficultés de plus en plus grandes dans le domaine du financement et de l'investissement. La tâche la plus lourde reste celle des constructions scolaires. Il n'est pas étonnant que le législateur recherche de nouveaux moyens pour influencer la politique dans ce domaine. Aussi de nouveau règlement concernant les subsides cantonaux aux communes ont-ils été élaborés à Zurich, Lucerne, Bâle-Campagne, Schaffhouse, Appenzell Rhodes-Extérieures et Thurgovie.

Mais, d'autre part, on demande à l'Etat une aide croissante soit pour des institutions privées (homes et écoles spéciales), soit pour le matériel scolaire (Lucerne, Argovie), soit encore en matière de mesures sociales.

Des accords ont été conclus entre certains cantons en ce qui concerne le financement d'établissements régionaux (technicums de Buchs et de Rapperswil, technicum agricole de Zollikofen, progymnase de Laufon) et les frais de scolarité des élèves (Bâle-Ville, Argovie). Là encore, une collaboration toujours plus étroite commence à se dessiner.

Un programme minimal de statistiques scolaires suisses a été élaboré et mis en œuvre pour l'année scolaire 1967-1968.

Le Conseil de la science, organe consultatif du Conseil fédéral pour le développement universitaire de la

recherche, est en train de mettre sur pied une statistique universitaire plus complète et plus détaillée.

L'aide fédérale aux universités, telle qu'elle est décrite dans le message du Conseil fédéral du 28 novembre 1967, prévoit, pour les années 1969 à 1972, une aide globale de 1 milliard 150 millions de francs. En outre, le Chef du Département fédéral de l'intérieur a annoncé que la Confédération étudie actuellement la prise en charge de l'EPUL (Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne), qui équivaldrait ainsi, sur le plan romand, à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich.

La Suisse ne possède pas des statistiques concernant le financement de l'éducation, les chiffres indiqués dans l'Annuaire statistique de la Suisse étant incomplets; il y manque les dépenses relatives aux constructions scolaires et, dans certains cas, les indications concernant l'enseignement professionnel; dans la plupart des cantons, en effet, celui-ci ne dépend pas du Département de l'instruction publique, mais du Département de l'économie publique ou du Département de l'agriculture. Les chiffres ci-après se rapportent aux dépenses globales en faveur de l'éducation pour les années 1964-1965, mais ils n'ont qu'une valeur toute relative. Ils sont indiqués en milliers de francs:

	1964	1965	Différence
Dépenses des cantons			
sans les constructions	942 090	1 038 097	+ 10 %
Dépenses des communes			
sans les constructions	723 796	802 216	+ 10 %
Dépenses pour le corps enseignant	344 395	385 982	+ 12 %
Subventions cantonales aux communes (subv. fédérales incl.)	123 908	125 533	+ 1 %

Contributions de la Confédération

Comme l'enseignement est une affaire cantonale, les dépenses de la Confédération pour l'enseignement et la culture sont relativement peu élevées.

	Budget 1967	Budget 1968
Culture	10 531 700	11 576 700
Recherche scientifique	59 988 800	61 590 713
Enseignement	62 987 120	85 533 120
Formation professionnelle	76 993 200	84 263 500
Total	210 500 820	242 964 033
	Budget 1967	Budget 1968
Ecole polytechnique fédérale	55 686 750	63 140 980
Institut de recherches en matière de réacteurs	24 642 400	24 183 200
Fonds national suisse de la recherche scientifique	50 000 000	55 000 000
Ecole fédérale de gymnastique et de sport	7 331 800	7 924 000
Bibliothèque nationale	1 564 030	1 747 230
Musée national	2 669 020	2 833 100

Dans le secteur de l'enseignement universitaire, les dépenses ont également augmenté ces dernières années: 1963, Fr. 252 000 000; 1964, Fr. 293 538 000; 1965, Fr. 312 048 000; 1966, Fr. 401 052 000.

En comparaison avec les recettes fiscales de la Confédération, des cantons et des communes, les dépenses universitaires correspondent pour 1963 à 2,69 %, pour 1964 à 2,89 %, pour 1965 à 2,94 % et pour 1966 à 3,75 %. Ne sont pas comprises les dépenses pour la recherche, de même que l'aide financière aux étudiants, postes qui ne figurent pas dans les dépenses universitaires.

Depuis 1966, la Confédération alloue des subsides aux universités cantonales. La somme allouée était de 45 millions en 1966 et de 65 millions en 1967; en 1968, elle atteindra 90 millions. Cette aide sera plus importante encore dès 1969.

Constructions scolaires

Tous les cantons ont à faire face à de lourdes charges en matière de constructions scolaires. Il est impossible d'énumérer ici toutes les réalisations nouvelles ou les projets à l'étude.

Il faut souligner cependant que la démocratisation des études d'une part et le progrès technique d'autre part placent de plus en plus les cantons devant la nécessité de construire soit de nouvelles écoles professionnelles et techniques, soit de nouveaux gymnases, soit encore de nouveaux bâtiments universitaires. Il est évident que ce sont là des constructions toujours plus coûteuses. D'autre part, l'école communale doit devenir un centre cultures à but polyvalent.

Il découle de tous ces faits qu'une planification et une coordination sont toujours plus nécessaires. Des prévisions relatives aux terrains et aux capitaux, des études sur les matériaux nouveaux, de même que les possibilités de rationalisation et de normalisation doivent être envisagées. Aussi l'Association suisse des enseignants a-t-elle préconisé la création d'un centre suisse pour l'étude des constructions scolaires; d'autre part, un Centre de rationalisation et d'organisation des constructions scolaires s'est constitué à Lausanne. Des études ont été entreprises à Bienne, Zurich et St-Gall.

Divers instituts affiliés à l'Ecole polytechnique fédérale ont entrepris des études sur l'emplacement, le financement, la décentralisation, etc., des bâtiments scolaires. Là encore s'opère donc une coopération entre diverses institutions. Une coordination et une concentration de ces multiples efforts seraient souhaitables.

Développement quantitatif

Nombre d'élèves

Les données statistiques concernant les effectifs des élèves dans les divers types d'enseignement en 1967-1968 s'établissent comme suit:

Types d'enseignement	Elèves 1967-1968
Pré-scolaire	140 000
Elémentaire	465 575
Secondaire: 1er cycle	219 838
2e cycle: culture générale	29 740
professionnel	152 798
Supérieur	38 360

Structure et organisation de l'enseignement

Scolarité obligatoire

Les communes de Zurich, Walchwil et Hünenberg (Zoug) et Erstfeld (Uri) ont prolongé la scolarité obligatoire d'une année.

Enseignement secondaire

Certains changements sont à signaler dans l'enseignement secondaire du 1er cycle et dans l'enseignement primaire supérieur. Ainsi, dans le canton de Zurich, toutes les communes auront bientôt adopté la nouvelle organisation du degré supérieur en trois sections: *Oberschule* - *Realschule* - *Sekundarschule*. On y continue des expériences de branches à option. Des réformes de cet enseignement sont d'autre part en cours dans les cantons de Saint-Gall, Nidwald, Glaris. Toutes tendent à mieux structurer cet enseignement et à le rendre plus flexible.

La réforme suit son cours à Neuchâtel et à Genève. Enfin, en Suisse romande, la Commission intercantonale pour l'enseignement secondaire étudie la possibilité d'une coordination et d'une collaboration dans plusieurs disciplines (allemand, français, grec, latin).

De leur côté, les élèves plus faibles ne sont pas oubliés; ont développé les classes professionnelles (Saint-Gall) ou les «années ménagères» (Zurich). Pour la première fois, une dixième année scolaire facultative a été introduite en Suisse (Spiez). Enfin, pour revaloriser cet enseignement, on demande un passage sans examen à l'enseignement secondaire supérieur (Argovie, Berne).

Enseignement technique et professionnel

De très grands efforts ont été entrepris, tendant à moderniser et à décentraliser l'enseignement professionnel, afin d'assurer une relève suffisante et valable. Ainsi on a réorganisé l'école des arts et métiers de Berne. Des écoles préparatoires pour infirmières ont été créées à Olten et à Berne (*Frauenschule*). Les écoles techniques supérieures de Winterthour et de Burgdorf ont révisé leurs plans d'études; l'école technique supérieure des deux Bâles est maintenant reconnue, etc.

L'enseignement agricole connaît, lui aussi, un renouveau par la fondation de nouvelles écoles (école de jardinage à Oeschberg, école forestière à Landquart) et surtout grâce au fait que l'enseignement complémentaire agricole sera transformé en un apprentissage agricole de deux ans. L'ouverture du technicum agricole de Zollikofen près de Berne va certainement favoriser ce développement.

Plans d'études, programmes et méthodes

Plans d'études et programmes

Le plan d'études des écoles primaires est en instance de révision à Appenzell Rhodes-Intérieures. De nouveaux plans d'études pour l'enseignement ménager (Lucerne, Nidwald) sont entrés en vigueur ou sont en

préparation. Une innovation importante à signaler est l'introduction du français en 5e primaire à Granges et à Bettlach (Soleure).

Des expériences analogues sont tentées à Bâle-Ville pour les classes de 4e primaire. Une commission pour l'étude de l'enseignement d'une langue étrangère dans l'enseignement du premier degré a été créée dans les cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne; l'enseignement des mathématiques modernes fera également l'objet de discussions. Il est aussi à l'étude à Genève. Il convient de noter que de nouveaux plans d'étude pour l'enseignement primaire ont été publiés par les cantons de Fribourg et de Genève. De plus, la Commission intercantonale de recherche et de coordination de l'enseignement primaire (CIRCE) étudie la mise sur pied d'un programme commun pour le français et le calcul dans les quatre premières classes élémentaires.

D'autre part, de nouvelles disciplines sont introduites au niveau primaire supérieur: cours cinématographiques (Argovie), leçons de premiers secours en cas d'accident (Lucerne, Schaffhouse) et de flûte douce (Saint-Gall). Pour ce qui est des langues étrangères, le russe est de plus en plus enseigné, à titre facultatif.

L'enseignement secondaire supérieur tend aussi à une meilleure structuration (2 cycles) et connaît le succès croissant des *Wirtschaftsgymnasien* (gymnases à orientation économique et sociale).

Mais un autre problème, fort difficile, reste en suspens: celui de la révision de l'Ordonnance fédérale sur la reconnaissance des certificats de maturité.

L'éducation pour la sécurité routière fait de grands progrès grâce aux parcs d'éducation routière installés dans beaucoup de cantons. Quant à l'éducation sanitaire, elle se développe grâce à Pro Juventute et aux organisations médicales (secours en cas d'accident, etc.).

Méthodes

Chaque maître étant en fait libre de choisir sa méthode et, à l'échelon secondaire, les manuels et moyens d'enseignement qu'il désire employer, il est impossible d'entrer dans les détails.

Auxiliaires audio-visuels

L'emploi de techniques nouvelles (laboratoires de langues et moyens audio-visuels) progresse (Bâle-Ville et Bâle-Campagne, Soleure, Zurich). Il importe de souligner les efforts réalisés dans ce domaine par des institutions privées telles que la CILA (Commission interuniversitaire de linguistique appliquée), le GRETI (Groupe romand pour l'étude des techniques d'instruction) et la VESU (*Vereinigung schweizerischer Unterrichtsfilmmstellen*). En ajoutant à ces institutions spécialisées les commissions créées au sein des associations d'enseignants, on peut se rendre compte de l'importance que prennent les efforts privés dans ce domaine. Quiconque désire étudier l'école suisse doit tenir compte de cette coopération entre administration pu-

blique et organismes privés, caractéristique de la vie en Suisse.

Une étude est en cours sur l'introduction des mathématiques nouvelles. L'initiation à l'emploi des machines électroniques a été introduite à titre d'essai dans des écoles commerciales, tandis que l'enseignement programmé en est toujours au stade d'expérimentation en plusieurs endroits de Suisse.

Les émissions expérimentales de télévision scolaire se poursuivent. L'Institut de recherches pour les communications de masse de l'Université de Lausanne a consacré un séminaire à l'étude de ces questions, séminaire a eu lieu à Zurich.

Manuels

Deux enquêtes ont été menées sur la collaboration croissante en matière d'éditions scolaires par le Centre d'information en matière d'enseignement et d'éducation. Les résultats en seront publiés en 1968. Un nouveau manuel pour les jeunes filles a été adopté dans les écoles primaires de Zurich.

Personnel enseignant

Recrutement

Le statut, le traitement et la formation des enseignants ont fait l'objet de débats dans plusieurs cantons. La pénurie qui règne encore dans bon nombre de régions n'a pas facilité la solution du problème.

Formation

Dans les cantons d'Argovie, Thurgovie et Soleure, la réforme de la formation des enseignants a été discutée. Dans certains cantons (Argovie, Uri, Bâle-Campagne), de nouvelles écoles normales ont été ouvertes.

Perfectionnement

L'événement le plus marquant dans ce domaine a été la semaine organisée à Genève par la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire, à laquelle ont pris part quelque 2000 professeurs, en provenance de toute la Suisse; 160 conférences et séminaires ont eu lieu à cette occasion; ils ont servi la cause du perfectionnement scientifique, méthodique et pédagogique dans le cadre des 16 sociétés affiliées à la SSPES. Quatre groupes d'études ont soumis des rapports sur les thèmes suivants: le perfectionnement permanent du professeur de l'enseignement secondaire; les rapports entre le gymnase et l'université; la réforme intérieure de l'école secondaire; le modèle d'une nouvelle école de culture générale destinée à des élèves qui ne désirent pas entrer au gymnase et ne veulent pas non plus entreprendre d'apprentissage. La Société a pris les résolutions suivantes: créer un centre de perfectionnement pour les professeurs de l'enseignement secondaire et recourir, pour son financement, à la Confédération et aux cantons; proposer aux cantons la création d'un nouveau type d'école dont le but principal serait d'offrir à des jeunes gens ayant terminé leur scolarité obligatoire la possibilité d'approfondir leur culture

Töcherschule der Stadt Zürich

An der Töcherschule sind auf den Beginn des Schuljahres 1971/72 oder nach Vereinbarung die folgenden

Lehrstellen

zu besetzen:

an der Abteilung I der Töcherschule (Gymnasium I),
Schulhaus Hohe Promenade
je eine Lehrstelle für

Biologie, eventuell mit Nebenfach*

Englisch, eventuell mit Nebenfach

Englisch, eventuell mit Nebenfach*

Geographie, eventuell mit Nebenfach

**Gesangsunterricht – Chorgesang –
Schulorchester***

Mathematik

an der Abteilung III der Töcherschule (Frauen-
bildungsschule, Kindergärtnerinnen- und Hortnerin-
nenseminar), Schulhaus Großmünster
eine Lehrstelle für

Physik und Mathematik*

an der Abteilung IV der Töcherschule (Untersemi-
nar, Gymnasium II, Oberrealschule), Schulhaus Sta-
delhofen
je eine Lehrstelle für

**Gesangsunterricht – Chorgesang –
Schulorchester**

Physik und Mathematik*

an der Abteilung V der Töcherschule (Gymnasium I,
Unterseminar), Schulhaus Bühl
je eine Lehrstelle für

Chemie, eventuell mit Nebenfach*

Zeichnen, eventuell auch nur mit Teilpensum

* unter dem Vorbehalt der rechtskräftigen Genehmi-
gung durch die zuständigen Instanzen.

Bewerber und Bewerberinnen für die wissenschaft-
lichen Fächer müssen Inhaber des zürcherischen
oder eines gleichwertigen Diploms für das höhere
Lehramt oder anderer Ausweise über ein abgeschlos-
senes Hochschulstudium im entsprechenden Fach-
gebiet sein und sich über ausreichende Lehrpraxis
ausweisen. Für die nichtwissenschaftlichen Fächer
sind abgeschlossene Ausbildung im entsprechenden
Fachgebiet und ausreichende Lehrerfahrung Bedin-
gung. Es ist gestattet, sich gleichzeitig an mehr als
einer Abteilung zu bewerben. Die Rektorate sind
gerne bereit, über die Anstellungsverhältnisse Aus-
kunft zu erteilen.

Rektorate:

Abteilung I

Schulhaus Hohe Promenade, Z. 55, Promenaden-
gasse 11, 8001 Zürich, Telefon 051 32 37 40

Abteilung III

Schulhaus Großmünster, Zimmer 13a, Kirchgasse 9,
8001 Zürich, Telefon 051 32 72 67

Abteilung IV

Schulhaus Stadelhofen, Zimmer 46, Schanzen-
gasse 11, 8001 Zürich, Telefon 051 34 52 30

Abteilung V

Schulhaus Bühl, Zimmer 14, Goldbrunnenstraße 80,
8055 Zürich, Telefon 051 35 30 40

Die Bewerber und Bewerberinnen werden ersucht,
ihre Anmeldung samt kurzem handgeschriebenem
Lebenslauf und Fotografie auf dem offiziellen Formu-
lar, das bei den Rektoraten zu beziehen ist, bitte
sofort mit der Aufschrift «Lehrstelle für ... an der
Töcherschule, Abteilung ...» dem Vorstand des
Schulamtes, Postfach, 8027 Zürich, einzureichen.
Zeugnisse sollen in Fotokopie oder beglaubigter Ab-
schrift beigelegt werden.

Der Schulvorstand

générale, selon leurs capacités, durant deux à quatre ans et de les aider, en même temps, à choisir un métier.

Par ailleurs, des cours spéciaux de sauvetage en natation (Zoug) ou d'éducation routière (Lucerne, Berne) ont été organisés à l'intention des instituteurs.

Statut

De nouvelles réglementations ont été adoptées dans les cantons d'Argovie et de Glaris concernant la situation de l'institutrice mariée. La situation matérielle des enseignants est à l'étude dans les cantons de Vaud et Genève.

Services auxiliaires

Aide matérielle

Dans tous les cantons, la législation sur les bourses d'études a été révisée ou complétée en application de la loi fédérale. La somme totale octroyée à des bourses d'études et prêts d'honneur est passée, de 1962 à 1967, de 11 à 42 millions de francs. Ces mesures financières ont été complétées par d'autres moyens encore: maisons

des jeunes, centres culturels, cuisines ou restaurants scolaires, etc.

Enfants de langue étrangère

Il importe de souligner que de nouvelles mesures ont été prises dans la plupart des cantons en ce qui concerne l'intégration des enfants de langue étrangère dans les écoles publiques (Thurgovie, Argovie, Saint-Gall, Bâle-Campagne, Schaffhouse, Lucerne, Berne, Zurich); très souvent, ces enfants suivent des cours spéciaux d'histoire, de géographie et de culture de leur pays d'origine.

Relations internationales

La Suisse a été représentée à la Conférence des Ministres de l'éducation des pays membres du Conseil de l'Europe, tenue à Strasbourg, et à celle des Ministres de l'éducation des pays européens membres de l'Unesco, tenue à Vienne.

Suchtgefährdung und Süchtigkeit durch Arzneimittelmisbrauch, Alkohol und Nikotin

Einführendes Referat zur Arbeitstagung «Der Mann heute – seine spezifische Gefährdung und seine Krankheiten», Bad Godesberg, 1. Juli 1965, von PD Dr. med. B. Luban-Plozza, Locarno

Die beunruhigende Zunahme der Suchtgefährdeten und Süchtigen aller Lebensalter und Berufe durch Arzneimittelmisbrauch, Alkohol und Nikotin in allen zivilisierten Ländern fordert die Öffentlichkeit und alle Verantwortlichen zur Stellungnahme und intensiveren Beschäftigung mit dem Suchtproblem auf.

Fragen wir zunächst:

1. Was ist Sucht?
2. Wie kommt es zur Sucht?
3. Wie können wir ihr vorbeugend und heilend begegnen?

Sucht ist immer Ausdruck mangelnder Lebensbewältigung, Fehlhaltung der Umwelt gegenüber. Das Wort «Sucht» leitet sich vom Alt- und Mittelhochdeutschen ab: Es bedeutet so viel wie Krankheit, Seuche (althochdeutsch «siuchan»). Echte Sucht liegt dort vor, wo ein Objekt eine dauernde und abbauende Gewalt über das Subjekt erlangt (*Gabriel*); wo die Freiheit der Willensentscheidung der Person aufgehoben und der Mensch nicht mehr Beherrscher seiner Wünsche und Triebe ist, sondern ihr Sklave und ihr Getriebener.

Nach *Battagay* verstehen wir ganz allgemein unter Sucht das Vorhandensein eines unwiderstehlichen Verlangens nach – wenigstens scheinbarer – Ueberwindung der dem Individuum (entweder infolge psychischer Konflikte und Spannungen oder infolge äußerer Umstände) gesetzten Schranken mit Hilfe von Mitteln oder Handlungen, die dem Lustgewinn oder der Un-

lustverhütung dienen (*Stachelin*). Sie entspringt immer einer primär angelegten oder aber sekundär infolge ungünstiger Umwelteinwirkungen entstandenen Tendenz zu einem Fehlbezug zur äußeren Realität.

Sinnvoller Gebrauch von Kopfschmerz- und Schlaf-tabletten, Alkohol und Nikotin ist noch keine Süchtigkeit. Der Weg von der Gewohnheit und Gewöhnung zur Sucht ist somit keineswegs zwangsläufig. Es muß noch etwas hinzukommen, damit aus Gewöhnung Sucht entsteht. Versuche der modernen Verhaltensforschung lassen Grundmuster von Gewöhnung und Sucht erkennen, doch reichen Tierversuche nicht dazu aus, das komplexe Problem der menschlichen Süchtigkeit erschöpfend zu klären und zu verstehen. Reifungskrisen, dauerndes Mißverhältnis zwischen Anspruch und Leistung, Ueberforderung, unbewältigte Belastungen und Erlebnishunger bei geringer innerer Substanz («inneres Leereerlebnis» nach *Jaspers*) können zu einer Fehlentwicklung führen, die zu einer entscheidenden Entstehungsursache der echten Sucht werden kann.

Sucht ist somit Ausdruck einer leib-seelischen Grundstörung, Endfolge eines krankhaften Mißverhältnisses zwischen Triebverlangen und Willenskraft, meist verursacht durch ungünstige Umwelteinflüsse, besonders in Kindheit und Jugend.

Wie jedes exklusiv menschliche Phänomen, hat die zur Sucht und Süchtigkeit führende Fehlhaltung ihre geistigen Aspekte. Der Mensch, der über sich hinausstrebt, kann dadurch kein eigentliches Wesen finden, aber auch in die Gefahr geraten, sich zu verlieren und einer Welt des Unechten und Falschen, der unaufhör-